



Atelier d'Artiste - Béatrice Lescarcelle

Formulaire Individuel d'Inscription Année 2020/2021

Aucune inscription ne sera prise en compte avant la réception par l'artiste de cette fiche d'inscription accompagnée du règlement
 fiche d'inscription + règlement à l'ordre de Béatrice Lescarcelle, à renvoyer à l'adresse suivante :
Béatrice Lescarcelle - Atelier d'Artiste - 1 square des Campanules - 69340 Francheville

LE PARTICIPANT

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Age :
 Classe : École fréquentée :
 Problème(s) à signaler :

LE RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Nom : Prénom :
 Adresse postale :
 Téléphone domicile : Téléphone portable :
 Adresse mail :
 Personne à contacter en cas d'urgence : Tél. :
 Personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant participant à la fin des cours à l'atelier / nom et téléphone :

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les dispositions.
 Accepte que les photos (de l'enfant cité ci-dessus) prises à l'atelier, soient mises en ligne sur le site et le blog de l'Effet d'Artistes.

Fait à : Le :

Signature :

Engagement	Ateliers	Montant	Total
Cours à l'année <input type="checkbox"/>	<u>Loisirs Créatifs :</u> Lundi 17h-18h (dès 6 ans)	Service plus : 105€ 130 + 110 + 110 = 350€
Cours à l'année <input type="checkbox"/>	<u>Arts Plastiques :</u> Mercredi 14h-15h (dès 8 ans)	130 + 110 + 110 = 350€
Cours à l'année <input type="checkbox"/>	<u>Dessin :</u> mercredi 15h30-16h30 (dès 9 ans)	100 + 90+90 = 280€
Cours à l'année <input type="checkbox"/>	mercredi 17h - 18h15 (dès 12 ans)	130 + 105+105 = 340€
Cours à l'année <input type="checkbox"/>	mercredi 18h45 - 20h (dès 16 ans)	130 + 105+105 = 340€
Frais d'inscription	2020/2021	15 €
		Montant à régler

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ATELIER D'ARTISTES "L'EFFET D'ARTISTES", BÉATRICE LESCARCELLE, ARTISTE PLASTICIENNE - JUILLET 2018

Le présent "règlement intérieur", régit les rapports entre :

. D'une part Béatrice Lescarcelle, Artiste Plasticienne, dont l'Atelier est situé 1 square des campanules, 69340 Francheville

. D'autre part, les apprenants et/ou élèves, désignés ci-après comme "les participants".

Il régit les conditions dans lesquelles sont effectuées les prestations de formation, au travers des différents ateliers mis en place par l'artiste plasticienne Béatrice Lescarcelle.

Le fait, pour les participants, d'effectuer une inscription auprès de l'Atelier vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur. Celui-ci, précisément daté, est modifiable à tout moment par Béatrice Lescarcelle. Le règlement applicable sans restriction, est celui en vigueur à la date de l'enregistrement de l'inscription des participants.

A) Généralités

L'adresse de contact de l'Artiste Plasticienne qui ouvre son Atelier est :
Béatrice Lescarcelle - 1 square des Campanules - 69340 FRANCHEVILLE
Téléphone : 06.62.51.24.80

B) Propriété

Le nom "L'Effet d'Artistes" a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI et appartient de droit à son déposant, Béatrice Lescarcelle, Artiste Plasticienne. Il ne peut être exploité qu'avec le plein accord de celle-ci.

Les contenus des ateliers, le graphisme et les photos présentés sur le site internet ainsi que sur les blogs sont protégés par le code de la propriété intellectuelle ainsi que toutes les normes internationales applicables et constituent la propriété exclusive de l'Artiste.

C) Tarifs et formalités d'inscription

L'accès aux ateliers de l'Artiste Plasticienne Béatrice Lescarcelle est soumis à :

- une participation financière dépendant de la formule de cours choisie,
- un droit d'inscription annuel définitivement acquis.

Cette participation financière assure :

- L'encadrement des enfants,
- L'assurance pour l'ensemble des activités,
- Les activités collectives (effectif maximum de 8 personnes par cours) dispensées par l'Artiste Plasticienne Béatrice Lescarcelle, diplômée de l'école des Beaux-Arts de Lyon,
- La fourniture du matériel propre à chaque activité.

L'ensemble des tarifs est présenté sur la page "Les Tarifs" du site internet. Les tarifs des prestations sont indiqués en Euros. Les modes de règlement acceptés sont :

- Chèque à l'ordre de "Béatrice Lescarcelle"
- Espèces

Les inscriptions se font, après vérification téléphonique auprès de l'Artiste du nombre de places disponibles et dans le respect des délais indiqués sur le site internet : www.leffetdartistes.com :

• Soit en renvoyant par courrier ou par mail à Béatrice Lescarcelle, le formulaire d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement correspondant à la prestation choisie.

• Soit directement à l'Atelier pendant les heures de cours ou sur rendez-vous. L'inscription ne sera effective que suite à réception de confirmation par courrier ou par mail de l'Artiste.

D) Conditions générales

I. Conditions d'annulation et de report

Dans le cadre des cours à l'année, si une annulation d'activité est imputable à l'Artiste, elle s'engage à mettre en oeuvre les moyens à sa disposition pour :

- avvertir le plus rapidement possible les membres participants
- proposer des solutions de rattrapage pour les activités non effectuées

Si un des participants, pour raison médicale, ne peut assister temporairement à une activité pour laquelle il est inscrit, l'Artiste pourra lui proposer une séance de rattrapage selon les disponibilités dans les cours. Les absences pour toute autre raison, ne donneront droit à aucune compensation. Dans tous les

cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Si un des participants décide d'abandonner définitivement une activité pour laquelle il est inscrit, il ne pourra prétendre à aucune compensation et à aucun remboursement.

2. Discipline et règles de vie

2.1. Hygiène et sécurité

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Il est demandé aux participants d'avoir un comportement respectueux à l'égard de toute personne présente dans les cours. Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à une sanction prévue par le présent règlement.

2.2. Accident

Tout accident ou incident survenu dans un cours de l'Atelier d'Artistes doit être immédiatement déclaré à Béatrice Lescarcelle par les personnes témoins de l'accident,

2.3. Horaires des activités / Fin des cours

Les horaires et programmes des activités sont fixés par l'Artiste et portés à la connaissance des participants au travers du site internet. Les participants sont tenus de respecter ces horaires. L'Artiste se réserve le droit de modifier les horaires des activités en fonction des nécessités de service. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées par l'Artiste.

A la fin des activités, les participants ne seront remis qu'aux personnes désignées sur le formulaire d'inscription, dûment complété avant que l'enfant n'assiste à sa première activité.

2.4. Usage du matériel

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de ses activités. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. A la fin de l'activité, le participant est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'Artiste.

2.5. Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer, de photographier ou de filmer les activités de création de l'Artiste Plasticienne Béatrice Lescarcelle.

2.6. L'Artiste décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les participants dans les locaux de l'Atelier.

2.7. Sanctions

En cas de manquement à la discipline ou aux règles de vies présentement définies, l'Artiste se réserve le droit d'exclure des cours le participant fautif pour une durée limitée ou définitivement. En cas d'exclusion temporaire ou définitive, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le participant ou ses responsables.

3. Informatique et liberté

Les participants sont informés que l'Artiste Plasticienne Béatrice Lescarcelle peut mettre en oeuvre un traitement automatisé des informations nominatives les concernant. Si tel est le cas, ce fichier est à l'usage exclusif d'elle-même. Elle s'engage à ne pas publier ces données nominatives sur Internet.

Conformément à la réglementation Française en vigueur, les participants peuvent écrire à l'Artiste à tout moment, pour exercer leurs droits d'accès et de rectification sur les informations qu'ils auraient pu lui communiquer.

4. Loi applicable

Tous les rapports entre l'Artiste Plasticienne Béatrice Lescarcelle et les participants ou leur représentant légal, relèvent de la Loi française.

5. Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable entre l'Artiste Plasticienne Béatrice Lescarcelle et les participants ou leur représentant légal, relèveront de la juridiction compétente dont dépend l'Artiste, quel que soit le siège ou la résidence du participant ou de son représentant légal, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'Artiste Plasticienne Béatrice Lescarcelle qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.